

Communiqué

Montreux, 12 octobre 2023

Projet de fusion entre Montreux et Veytaux : présentation publique

Mardi 10 octobre, sous le Marché couvert, les habitantes et habitants de Veytaux et de Montreux étaient conviés à la présentation du rapport final de l'étude de fusion et du projet de convention de fusion entre les deux communes. Le projet de convention sera soumis au vote simultané des deux Conseils communaux le 30 avril 2024 puis, en cas d'adoption, au vote des deux populations le 22 septembre 2024. Si le résultat est favorable, la nouvelle commune entrera en fonction le 1^{er} juillet 2026, au moment du changement de législature.

La présentation publique, qui réunissait les populations montreusienne et veytausienne sous l'emblématique Marché couvert, a eu lieu en présence de Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS). Les Municipalités de Montreux et de Veytaux, accompagnées de Laurent Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes ont présenté le rapport final de l'étude et le projet de convention.

Après un rappel de l'historique commun entre Montreux et Veytaux, les personnes présentes ont notamment entendu que la situation financière de chacune des deux communes est suffisamment semblable pour qu'elle ne représente pas un enjeu dans le cadre du projet de fusion.

Les citoyennes et citoyens ont également appris que le nom de Montreux s'appliquerait à la nouvelle commune fusionnée. Ainsi, à l'instar de la constellation de villages et de localités qui font l'identité de la Commune, Veytaux conserverait son nom géographique et son identité villageoise, tout en étant politiquement et administrativement rattachée à la Commune de Montreux.

La présentation des possibles futures armoiries communales, par un graphiste héraldiste, a également suscité un vif intérêt. Le projet propose l'intégration de certaines composantes des actuelles armoiries veytausiennes dans celles de Montreux, légèrement revisitées.

La nouvelle commune formerait un seul et unique arrondissement électoral, composé d'une Municipalité de 7 membres et d'un Conseil communal de 100 membres. En ce qui concerne le personnel administratif, la convention prévoit que le personnel communal des deux communes sera transféré à la nouvelle commune en cas de fusion.

La présentation, qui a duré près de deux heures, a également abordé, entre autres, les synergies possibles pour la gestion des forêts, celle des routes, des ports, des espaces publics ou encore de l'éclairage ; le regroupement des archives communales ; l'intégration de l'informatique ; l'avenir des divers règlements ; les réflexions sur les bâtiments communaux et les infrastructures.

Pour chaque domaine d'activité les contours de la possible future commune ont été étudiés et les conclusions présentées. Les personnes présentes ont pu poser leurs questions à l'issue de la présentation et échanger de manière informelle avec les autorités à l'issue de la présentation.

Pour consulter le rapport final et le projet de convention de fusion, rendez-vous sur les sites internet communaux : www.veytaux.ch et www.montreux.ch/grandsprojets

Le projet de fusion en quelques dates

2018 : initiative populaire veytausienne demandant un projet de convention de fusion avec Montreux.

2021 : constitution d'un comité de pilotage et de cinq groupes de travail réunissant des représentantes et représentants des deux communes.

2023 : rapport final de l'étude de fusion et projet de convention de fusion.

2024 : vote des conseils communaux (avril) et vote de la population (septembre).

2026 : entrée en force de la nouvelle commune fusionnée (en cas de vote favorable en 2024).

Thématiques étudiées par les groupes de travail

Finances communales

Règlements, tarifs, taxes et émoluments

Routes, évacuation des eaux, quais et éclairage public, ports, domaines, bâtiments et forêts

Espaces verts, propreté urbaine, voirie et cours d'eau, matériel et ateliers

Archives, informatique, autorités, personnel, vie associative, nom et armoiries

Contacts :

Christine Chevalley, Syndique de Veytaux, greffe@veytaux.ch, 021 966 05 55

Olivier Gfeller, Syndic de Montreux, olivier.gfeller@montreux.ch, 021 962 77 74

www.montreux.ch

www.veytaux.ch